

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Neacid

Version:	3.9 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	23.09.2020	spécification	102872
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	3.8		
Page:	1 / 9		



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Neacid
N° d'enregistrement REACH: si disponible, indiqué au chap. 3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Uniquement pour une utilisation dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société DeguDent GmbH
Postfach 1364
D-63403 Hanau
Téléphone +49 (0)6181/59-5576
Téléfax +49 (0)6181/59-5751
Adresse e-mail SDB.Degudent-DE@dentsplysirona.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence +49 (0)6181/59-50 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique	Catégorie 3	H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon (CE) 1272/2008

élément(s) déterminant les dangers (GHS)

- acide sulfamique
- Pictogrammes de danger



Mot signal

Attention

Remarque sur les dangers

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consigne de sécurité: Prévention

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Consigne de sécurité: Réaction

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon.

2.3. Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Neacid

Version: **3.9 / FR**
Date de révision: **23.09.2020**
Date de création: **03.09.2001**
remplace la version: **3.8**
Page: **2 / 9**

N° du matériau
spécification **102872**
VA-Nr **01963498**



Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• acide sulfamique		70% - 80%	
No.-CAS	5329-14-6	No.-CE	226-218-8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Catégorie 2	H319
Corrosion/irritation cutanée		Catégorie 2	H315
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique		Catégorie 3	H412

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné et le déposer dans un lieu sûr.

Inhalation

Amener la personne concernée à l'air frais.

Appeler un médecin.

Contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Appeler un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de paupière ouverte, rincer immédiatement abondamment pendant au moins 5 minutes à l'eau, le cas échéant avec un collyre.

Faire examiner par l'ophtalmologiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir.

Rincer la bouche.

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

aucun(e) connu(e)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Thérapie comme pour brûlure.

Après ingestion:

lavage d'estomac avec examen gastroscopique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: eau pulvérisée
poudre extinctrice
Mousse

Moyens d'extinction inappropriés: aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz de décomposition et les gas de combustion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Neacid

Version:	3.9 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	23.09.2020	spécification	102872
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	3.8		
Page:	3 / 9		



5.3. Conseils aux pompiers

Clarifier les mesures d'extinction sur les lieux d'intervention.
Le produit lui-même ne brûle pas.
Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec le produit/les classes de produit suivant(es): Produit.
Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une pénétration dans le sol, les eaux et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer mécaniquement en évitant la formation de poussières.

Conseils supplémentaires

Évacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
En cas d'utilisation conforme aux prescriptions:
Risque de lésions oculaires graves.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Maintenir les contenants étanches et les conserver dans un lieu sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques aucun(e) connu(e)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de fortes concentrations de gaz ou de vapeur, mettre Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre B de couleur gris.

Protection des mains

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants:., gants de protection résistants aux acides

Matériau de gants Polychloroprène (CR)

Épaisseur du matériau 0,5 mm

délai de rupture 480 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Neacid**

Version:	3.9 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	23.09.2020	spécification	102872
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	3.8		
Page:	4 / 9		



Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Matériau de gants caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau 0,5 mm

délai de rupture 480 min

Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Matériau de gants Caoutchouc fluoré (FKM)

Épaisseur du matériau 0,4 mm

délai de rupture 480 min

Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Matériau de gants PVC

Épaisseur du matériau 0,5 mm

délai de rupture 480 min

Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique., Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection préventive de la peau, Utiliser régulièrement une crème protectrice.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

Éviter de souiller les vêtements avec le produit., Changer immédiatement les vêtements de travail mouillés et souillés., Protection préventive de la peau

Mesures d'hygiène

Éviter de manger, boire, fumer et priser durant le travail., Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection

Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect

Forme poudre

Couleur blanc

Odeur aigre

pH < 1 (260 g/l) Milieu: eau

Point/intervalle de fusion donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition donnée non disponible

Point d'éclair donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure donnée non disponible

Densité 2,1 g/cm³

Densité relative donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Neacid**

Version:	3.9 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	23.09.2020	spécification	102872
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	3.8		
Page:	5 / 9		



Hydrosolubilité	278 g/l
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Auto-inflammabilité	Non auto-inflammable, non autoréchauffable.
Décomposition thermique	205 °C
Viscosité, dynamique	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	donnée non disponible
Explosibilité	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Température d'inflammabilité	n.a.
Masse volumique apparente	env. 600 kg/m ³

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues.
--------------------------------------	---------------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Pas de restrictions

10.5. Matières incompatibles

halogènes, Oxydants, déchets basiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

dioxyde de soufre, Ammoniaque, gaz nitreux

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 Rat: 3160 mg/kg
	Relatif à la substance: acide sulfamique
Toxicité aiguë par inhalation	donnée non disponible
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	donnée non disponible
Irritation de la peau	Lapin
	très irritant
	Relatif à la substance: acide sulfamique
Irritation oculaire	Lapin
	très irritant
	Relatif à la substance: acide sulfamique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Neacid

Version:	3.9 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	23.09.2020	spécification	102872
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	3.8		
Page:	6 / 9		



Sensibilisation	donnée non disponible
Toxicité à dose répétée	donnée non disponible
Appréciation mutagénité	donnée non disponible
Cancérogénicité	Pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	Pas de donnée disponible
Information supplémentaire	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire Éviter une pénétration dans le sol, les eaux et les égouts.
Nocif pour les organismes aquatiques, Effets nocifs en cas de modification du pH, Effet toxique dû aux produits de décomposition (dioxyde de soufre trioxyde de soufre).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages non nettoyés

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrien (ADR/RID/GGVSEB)

14.1. Numéro ONU: UN 2967

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Neacid**

Version:	3.9 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	23.09.2020	spécification	102872
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	3.8		
Page:	7 / 9		



- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE SULFAMIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
14.5. Dangers pour l'environnement: --
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Qui
ADR: Code de restriction en tunnels: (E)

Transport par voies d'eau intérieures (ADN/GGVSEB (Allemagne))

- 14.1. Numéro ONU: UN 2967
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE SULFAMIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
14.5. Dangers pour l'environnement: --
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR

- 14.1. Numéro ONU: UN 2967
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Sulphamic acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
14.5. Dangers pour l'environnement: --
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Qui
IATA-C: ERG-Code 8L
IATA-P: ERG-Code 8L

Transport maritime Code IMDG/GGVSee (Allemagne)

- 14.1. Numéro ONU: UN 2967
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: SULPHAMIC ACID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
14.5. Dangers pour l'environnement: --
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non
No EMS: F-A,S-B

- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Homologation de transport, voir prescriptions

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

limitation des emplois

Respecter les dispositions relatives à la limitation du travail selon la loi relative à la protection des jeunes travailleurs, la loi relative à la protection des mères salariées et de la loi relative au travail à domicile.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité sur la substance n'est pas nécessaire pour ce produit selon le paragraphe 2(8), 2(9) ou le paragraphe 14 du décret REACH.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Neacid

Version: **3.9 / FR**
Date de révision: **23.09.2020**
Date de création: **03.09.2001**
remplace la version: **3.8**
Page: **8 / 9**

N° du matériau
spécification **102872**
VA-Nr **01963498**



SECTION 16: Autres informations

Phrases H importantes du chapitre 3

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Légende

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
ASTM	Société américaine de contrôle de matériaux
ATP	Adaptation au progrès technique
BCF	Coefficient de bioconcentration
BetrSichV	Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise
c.c.	récepteur fermé
CAS	Société d'attribution de numéros CAS
CESIO	Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
ChemG	Loi sur les produits chimiques (Allemagne)
CMR	cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
DIN	Institut allemand de normalisation, association enregistrée
DMEL	Niveau effet minimal dérivé
DNEL	Niveau effet zéro dérivé
EINECS	Inventaire européen sur les produits chimiques
EC50	concentration moyenne effective
GefStoffV	Décret sur les substances dangereuses
GGVSEB	Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale
GGVSee	Décret sur les matières dangereuses mer
GLP	Bonne pratique de laboratoire
GMO	Organisme modifié par voie génétique
IATA	Association internationale de transport par avion
ICAO	Organisation internationale d'aviation civile
IMDG	Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
ISO	Organisation internationale de normalisation
LOAEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.
LOEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
NOAEL	Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Neacid**

Version:	3.9 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	23.09.2020	spécification	102872
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	3.8		
Page:	9 / 9		



NOEC	Concentration sans effet pouvant être observé
NOEL	Dose sans effet pouvant être observé
o. c.	réipient ouvert
OECD	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEL	Valeurs limites d'air au poste de travail
PBT	Persistant, bio-accumulatif, toxique
PEC	Concentration dans l'environnement annoncée
PNEC	Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.
REACH	Enregistrement REACH
RID	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail
STOT	Toxicité spécifique pour les organes cibles
SVHC	Substances liées à des craintes particulières
TA	Instruction technique
TPR	Troisième en tant que représentant (par. 4)
TRGS	Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI	Association enregistrée de l'industrie chimique
vPvB	très persistant, très bio-accumulable
VOC	substances organiques volatiles
VwVwS	Prescription administrative pour la classification de substances menaçant l'eau
WGK	Classe de contamination de l'eau
WHO	Organisation mondiale de la santé